

**PROCÈS-VERBAL – 19 SEPTEMBRE 2017**

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2017 à 19 heures, dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers : Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean Léo Legault, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents : Monsieur Denis Savard, directeur général et monsieur Benoit Fugère greffier-adjoint.

Étaient absents : Madame la conseillère Lise Gaudreau Régimbald et monsieur le conseiller Serge Bossé.

**Ouverture de la séance et mot de bienvenue**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

**2017-09-597 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2017-09-598 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 août 2017 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2017**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie de ces procès-verbaux au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 août 2017 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)**

## **AGGLOMÉRATION**

### **2017-09-599 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 15 août 2017**

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 15 août 2017, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 15 août 2017.

**ADOPTÉE**

### **2017-09-600 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture – Appel d'offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 3**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-09-536 pour des services professionnels en architecture pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Désilets-Leroux, architectes » faisant affaire sous le nom « Atelier Idea » de la facture numéro 1708863, datée du 30 août 2017, au montant de 4 426,54 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042 selon le bon de commande numéro TP\*2925.

**ADOPTÉE**

## **ADMINISTRATION**

### **2017-09-601 Subventions à des organismes sans but lucratif**

ATTENDU QUE la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil autorise le versement de subventions aux organismes mentionnés dans l'annexe ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer ces dépenses qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande appropriés.

## ANNEXE A

Organismes	Description	2017	Bons de commande
Leucan inc. (Leucan Laurentides-Lanaudières)	Subvention - Dégustation Vegas Leucan - 22 septembre 2017	2 000 \$	DG*200
Maison des jeunes Sainte-Adèle	Subvention – Maître d'œuvre d'Opération Nez rouge – Campagne 2017	1 000 \$	DG*201
Club Richelieu Ste-Agathe-des-Monts	Subvention - Activité-bénéfice (tournoi de golf) organisée conjointement avec le Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts le 20 septembre 2017 au club de golf Royal Laurentien	600 \$	DG*205

### ADOPTÉE

#### 2017-09-602 Désistements dans les recours visant l'immeuble sis au 5, rue Principale Est

ATTENDU QUE le 19 juin 2017, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a acquis de Carola Madeleine Hoogenboom un immeuble portant le numéro 5, rue Principale Est à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QU'un litige judiciairisé existait entre Carola Madeleine Hoogenboom et Les immeubles Bélisle et Corriveau S.E.N.C., propriétaire de l'immeuble portant le numéro 7, rue Principale Est à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE le litige porte sur une servitude de passage mutuelle située entre les immeubles portant les numéros 5 et 7, rue Principale Est à Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est substituée dans les droits de Carola Madeleine Hoogenboom quant aux conclusions de nature injonctive contenues aux procédures judiciaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ne désire pas poursuivre les procédures judiciaires et qu'elle veut éviter un procès ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate la firme d'avocats Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. afin de représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le litige mentionné en préambule et de négocier une entente de règlement dans ce dossier ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire # 02-14000-410.

### ADOPTÉE

#### 2017-09-603 Entente relative à la réalisation d'un projet intégré industriel – Secteur des bâtisseurs

ATTENDU QUE la société Eugène Monette Inc. souhaite réaliser sur sa propriété un projet intégré industriel dans le secteur du Parc des Bâtisseurs, situé principalement dans la zone « In 942 » et en partie dans la zone « Ca 944 », soit sur les lots 13B-20, 13B-22, 14-32, 14-33, 14-36, 15A-1 et 15A-2 et partie des lots 13B, 14 et 15A, tous du rang 5 du canton Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE la Ville, dans l'exercice de ses compétences locales, a approuvé les plans d'implantation et d'intégration architecturale de la société, l'un visant la construction d'un

bâtiment industriel et les travaux des aires de stationnement, de circulation et d'aménagements aux termes de la résolution numéro 2017-06-439, et l'autre visant le lotissement pour la création d'un projet intégré industriel aux termes de la résolution numéro 2017-08-512, sujet à l'accomplissement de diverses conditions et exigences ;

ATTENDU QUE l'allée véhiculaire, le réseau privé de drainage et de rétention des eaux pluviales, la conservation d'espaces naturels et d'aires tampons, l'implantation d'une enseigne sur rue seront pour le bénéfice et l'utilisation commune des lots où seront construits les bâtiments industriels et pour lesquels des servitudes réelles et perpétuelles devront être créées ;

ATTENDU QUE le développement de ce projet devra favoriser le développement de tout autre projet industriel dans la zone « In 942 » en permettant le prolongement de l'allée véhiculaire et sa jonction avec toute autre allée véhiculaire sur des terrains adjacents inclus dans la zone « In 942 » ;

ATTENDU QUE le Projet doit prévoir obligatoirement les infrastructures et équipements requis pour le service de protection incendie ; en l'occurrence un réseau autonome composé notamment de deux réservoirs souterrains de protection incendie et d'une borne-fontaine sèche ;

ATTENDU QUE la société devra exécuter ou faire exécuter, à ses frais, les travaux de construction et d'aménagement de ce réseau autonome de protection incendie, lequel devra assurer adéquatement la protection incendie des bâtiments construits et à construire dans le projet intégré industriel ;

ATTENDU QU'un bâtiment servant à l'exploitation par la société d'un commerce de vente au détail de matériaux de construction est déjà construit à l'intérieur de ce projet intégré ;

ATTENDU QUE la société souhaite que la Ville prenne en charge le réseau de protection incendie une fois construit ;

ATTENDU QUE la Ville, dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire concernant la prise en charge d'infrastructures et d'équipements, peut établir les modalités et conditions relatives à celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a émis des exigences à l'égard du projet et requis la signature d'un protocole d'entente ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve l'entente relative à la réalisation d'un projet intégré industriel - secteur des bâtisseurs avec la société Eugène Monette inc. et Syscomax inc., telle que substantiellement présentée ;

QUE le conseil autorise le directeur du Service de l'urbanisme et environnement à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2017-09-604 Octroi de servitudes en faveur de Bell et Hydro-Québec - Domaine Mont-Catherine**

ATTENDU QU'Hydro-Québec et Bell Canada souhaitent obtenir une servitude d'utilité publique pour leur réseau respectif dans le domaine du Mont-Catherine ;

ATTENDU QUE ce terrain n'est pas affecté à l'utilité publique ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice du Service juridique et greffière à signer l'acte de servitude préparé par Me Olivier Bergeron, tel que substantiellement présenté ;

QUE tous les frais et honoraires professionnels relatifs audit acte soient assumés par Hydro-Québec et Bell Canada.

#### ADOPTÉE

**2017-09-605 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Approbation de la programmation révisée des travaux – Septembre 2017**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la programmation de travaux relative à la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018 ;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du Territoire de la programmation révisée de travaux jointe en annexe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et l'Occupation du Territoire ;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux substantiellement présentée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

#### ADOPTÉE

**2017-09-606 Renouvellement de l'entente relative au projet de matières organiques signée en 2016**

ATTENDU QUE l'entente entre les municipalités participantes au projet de collecte des matières organiques dans les secteurs ciblés est renouvelable ;

ATTENDU QUE le projet est idem, sauf en ce qui concerne les coûts de collecte et les dates de collecte ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte :

- l'addenda no. 2 présenté par la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au projet de matières organiques, signée en 2016 ;
- que ledit addenda fasse partie intégrante de l'entente relative au projet de matières organiques pour son renouvellement annuel.

**ADOPTÉE**

**2017-09-607 Services de communication – Lancement de l'identité - Déploiement de médias sociaux – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif n°2**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-02-96 pour le « lancement de l'identité – déploiement de médias sociaux » ;

ATTENDU QUE la firme « Brad inc. » est mandataire pour le « Centre de services partagés du Québec » pour les besoins divers en communication ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement au « Centre de services partagés du Québec » de la facture numéro COMM000332, au montant de 6 168,70\$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 02-624-00-459, selon le bon de commande numéro DG\*204.

**ADOPTÉE**

**TRÉSORERIE**

**2017-09-608 Comptes payés – Août 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois d'août 2017 au montant de 2 923 794,76 \$.

**ADOPTÉE**

**2017-09-609 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir

de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-08 sur la disponibilité de crédits.

**ADOPTÉE**

**2017-09-610 Dépôt du rapport budgétaire**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois d'août 2017.

**ADOPTÉE**

**2017-09-611 Mandat d'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ**

ATTENDU QUE le caractère « commercial » de l'ensemble du Centre Sportif Damien Hétu est un enjeu majeur pour le budget de la Ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville entérine l'entente signée par le trésorier pour l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ par la société « Éthier avocats inc. » faisant affaire sous le nom « Planitaxe » ;

QUE les honoraires pour ce mandat seront calculés au pourcentage des montants récupérés des autorités fiscales sans toutefois excéder le montant de 24 999 \$, taxes applicables incluses.

**ADOPTÉE**

**2017-09-612 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros 2006-AGEM-006, 2006-EM-120, 2006-EM-121, 2007-EM-136, 2010-AGEM-025, 2016-EM-237, 2016-EM-234, 2010-EA-173 et 2010-EE-175 la Ville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datées du 4 octobre 2017 au montant de 11 796 000 \$ ;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offre public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vue de cet article ;

Nom des soumissionnaires	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc. Scotia Capitaux Inc.	98,92300	1 084 000 \$	1,80000 %	2018	2,69777 %
		1 114 000 \$	2,00000 %	2019	
		1 144 000 \$	2,15000 %	2020	
		1 175 000 \$	2,30000 %	2021	
		7 729 000 \$	2,50000 %	2022	
Marchés Mondiaux CIBC Inc. Mackie Research Capital Corporation	98,88500	1 084 000 \$	1,85000 %	2018	2,72013 %
		1 114 000 \$	2,05000 %	2019	
		1 144 000 \$	2,20000 %	2020	
		1 175 000 \$	2,35000 %	2021	
		7 729 000 \$	2,50000 %	2022	
Financière Banque Nationale Inc.	98,78700	1 084 000 \$	1,70000 %	2018	2,73148 %
		1 114 000 \$	2,00000 %	2019	
		1 144 000 \$	2,15000 %	2020	
		1 175 000 \$	2,30000 %	2021	
		7 729 000 \$	2,50000 %	2022	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,61700	1 084 000 \$	1,85000 %	2018	2,75085 %
		1 114 000 \$	2,00000 %	2019	
		1 144 000 \$	2,20000 %	2020	
		1 175 000 \$	2,35000 %	2021	
		7 729 000 \$	2,45000 %	2022	

ATTENDU QUE l'offre présentée par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE le conseil octroie l'émission d'obligations d'un montant de 11 796 000 \$ à un syndicat dirigé par la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. ;

QUE la demande soit faite à ses derniers de mandater « Service de dépôt et de compensation CDS Inc. » pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorisant CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipale du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* » ;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier ou le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission soit une obligation par échéance.

#### ANNEXE

Date d'ouverture :	19 septembre 2017	Nombre de soumissions :	4
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,4161 %
Montant :	11 796 000 \$	Date d'émission :	4 octobre 2017

#### **ADOPTÉE**

2017-09-613

#### **Émission d'obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte Agathe des Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 796 000 \$ qui sera réalisé le 4 octobre 2017, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Description	Montant
2010-EA-173	Usine de filtration	3 541 200 \$
2006-AGEM-006	Poste de surpression	180 600 \$
2010-EE-175	Usine d'épuration	1 327 800 \$
2006-EM-120	Programme de rénovation de bâtiments	59 600 \$
2010-EA-173	Usine de filtration (subvention)	2 248 900 \$
2006-EM-121	Drainage route 117	13 800 \$
2010-EA-173	Usine de filtration	734 000 \$
2007-EM-136	Réfection local soudure	42 200 \$
2010-EE-175	Usine d'épuration (subvention)	1 680 100 \$
2010-AGEM-025	Centre sportif	443 000 \$
2016-EM-237	Terrain rue Léonard	525 000 \$
2016-EM-234	Acquisition d'immeubles	999 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2006 AGEM 006, 2016 EM 237, 2016 EM 234, 2010 EA 173 et 2010 EE 175, la Ville souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

ATTENDU QUE la Ville avait, le 6 septembre 2017, un emprunt au montant de 5 285 000 \$, sur un emprunt original de 6 500 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 2006 AGEM 006, 2006 EM 120, 2006 EM 121 et 2007 EM 136 ;

ATTENDU QUE, en date du 6 septembre 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé ;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 4 octobre 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement ;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 2006 AGEM 006, 2006 EM 120, 2006 EM 121 et 2007 EM 136 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :
1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 4 octobre 2017 ;
  2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 4 avril et le 4 octobre de chaque année ;
  3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7) ;
  4. les obligations seront immatriculées au nom de la société « Services de dépôt et de compensation CDS inc. » (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
  5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
  6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
  7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. SAINTE AGATHE DES MONTS  
77 EST, RUE PRINCIPALE  
SAINTE AGATHE DES MONTS, QC  
J8C 3A1

QU' en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006 AGEM 006, 2016 EM 237, 2016 EM 234, 2010 EA 173 et 2010 EE 175 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 4 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

QUE compte tenu de l'emprunt par obligations du 4 octobre 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 2006 AGEM 006, 2006 EM 120, 2006 EM 121 et 2007 EM 136, soit prolongé de 28 jours.

**ADOPTÉE**

**2017-09-614 Achat de mobiliers de bureau - « Fonds de roulement - Ville »**

ATTENDU QU' il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à l'achat de mobiliers de bureau ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement à même les disponibilités du « fonds de roulement – Ville » pour l'achat de mobiliers de bureau au coût de 1 669,26 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit financée par le « fonds de roulement – Ville » numéro 41-000-47-727 et soit remboursée sur une période d'un an, débutant en 2018, selon le bon de commande numéro DG\*203.

**ADOPTÉE**

**2017-09-615 Toiture de la Salle Champlain - Financement par le fond de roulement**

ATTENDU QU' il y a lieu de réserver les sommes nécessaires à la réfection de la toiture de la Salle Champlain ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le financement des travaux de la toiture de la Salle Champlain par le fonds de roulement « Bâtiments » pour un montant maximum de 35 000 \$ remboursé sur cinq (5) ans débutant en 2018.

**ADOPTÉE**

**2017-09-616 Aide financière – Incubateur/accélérateur d'entreprise « La Manufacture »**

ATTENDU QU'il y a lieu d'aider financièrement l'incubateur/accélérateur d'entreprise « *La Manufacture* »

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'aide financière au montant de 50 000 \$ versée à la corporation industrielle de Sainte-Agathe-des-Monts pour le projet « *La Manufacture* ».

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

**2017-09-617 Adoption du projet de règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes**

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt public qu'un programme favorisant le développement économique de la Ville soit mis sur pied ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes a pour but de soutenir le développement et l'implantation de certaines entreprises sur le territoire de la Ville dans le secteur industriel des Bâtisseurs en vue de stimuler l'activité économique, de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et technologies, de pourvoir à la création d'emploi et d'augmenter la richesse foncière de la municipalité ;

ATTENDU QUE les dispositions habilitantes prévues aux articles 92.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., c. C-47.1) permettent à la Ville d'adopter un tel programme et en fixe les paramètres ;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans la *Stratégie de développement économique et de l'emploi* élaborée par la Ville et la Planification stratégique durable pour la diversification de l'économie et de l'emploi dans la MRC des Laurentides 2016-2020 approuvée par le conseil des maires le 15 septembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 20 juin 2017 ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes, tel qu'annexé aux présentes.

**ADOPTÉE**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **2017-09-618 Réembauche d'un directeur - Génie et Infrastructures**

ATTENDU QU' un poste de directeur pour le Service de Génie et infrastructures est vacant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler ce poste ;

ATTENDU QUE suite à des discussions, il a été possible de réembaucher l'ancien directeur du Service ;

ATTENDU les recommandations du directeur des ressources humaines et du directeur général ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil entérine la réembauche de monsieur Mathieu Gagné, à titre de directeur – Génie et infrastructures rétroactivement au 28 août 2017 ;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec monsieur Mathieu Gagné, tel que substantiellement présenté.

**ADOPTÉE**

#### **2017-09-619 Embauche d'un chargé de projet temporaire – Génie et infrastructures**

ATTENDU les nombreux projets, qui feront en sorte de créer un surcroît de travail au sein du Service de génie et infrastructures pour l'automne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler temporairement ce besoin ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service génie et infrastructures ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Domenico Lombardo comme chargé de projet temporaire au Service de génie et infrastructures, rétroactivement au 14 septembre 2017.

**ADOPTÉE**

### **TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**

**2017-09-620 Poste de suppression du chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-247 pour un contrat de surveillance des travaux pour la construction d'un poste de suppression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 1 494,68 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352518 datée du 2 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4237.

**ADOPTÉE**

**2017-09-621 Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2015-05-557 pour des services professionnels pour le prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-021 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 6 346,62 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352517 datée du 2 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*720.

**ADOPTÉE**

**2017-09-622 Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2015-09-558 pour des services professionnels pour le renouvellement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2015-022 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 10 175,29 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352516 datée du 2 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*721.

**ADOPTÉE**

**2017-09-623 Réfection du barrage du Petit lac des Sables - Appel d'offres TP-2016-023 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue contractuelle**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2016-07-445 pour des travaux de réfection du barrage du Petit lac des Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2016-023 ;

ATTENDU la recommandation de paiement, préparée par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 2 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 4 192,05 \$, incluant les taxes applicables, et représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% suite à la réception définitive des travaux ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation finale des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, soit la somme de 4 192,05 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Excavations Serge Gingras Inc. » d'une somme de 4 192,05 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 12889 datée du 2 septembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*2597.

**ADOPTÉE**

**2017-09-624 Appel d'offres TP-2017-009 - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décomptes progressifs 04 et acceptation provisoire des travaux**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-246 pour des travaux de remplacement et de prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP- 2017-009 ;

ATTENDU la recommandation de paiement des décomptes progressifs 04, préparés par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 31 août 2017, faisant état d'une dépense au montant de 35 086,08 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de prolongement d'aqueduc d'une part et d'une dépense au montant de 430 178,46 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique, pour les travaux de remplacement d'aqueduc d'autre part, ainsi que la libération de retenue de 5% d'un montant total de 95 189,08 \$ incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 634, datée du 7 septembre 2017, pour une somme totale de 418 738,07 \$, incluant les taxes applicables ; représentant la somme de 31 577,47 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de prolongement d'aqueduc* et la somme de 387 160,61 \$, incluant les taxes applicables, pour *les travaux de remplacement d'aqueduc*, tel que plus amplement détaillé aux décomptes progressifs 04 pour les travaux exécutés durant la période du 1<sup>er</sup> août au 7 septembre 2017 ;

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant total des travaux ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 636, datée du 7 septembre 2017, pour une somme totale de 95 189,08 \$, représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% du montant total des travaux ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4319.

**ADOPTÉE**

**2017-09-625 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de suppression « Lac des Sables » – Décompte progressif 03**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de suppression « Lac des Sables », suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation de paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 03 préparé en date du 31 août 2017, faisant état d'une dépense au montant de 186 143,85 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 629, datée du 31 août 2017, pour une somme de 167 529,47 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé au décompte susmentionné ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4333.

**ADOPTÉE**

**2017-09-626 Appel d'offres TP-2017-016 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Décompte progressif 04 et acceptation provisoire des travaux**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-250 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-016 (TP-2017-016-01, TP-2017-016-02, TP-2017-016-03) ;

ATTENDU les recommandations du coordonnateur - Génie et Infrastructures :

- du paiement du décompte progressif 04 préparé en date du 10 août 2017, faisant état d'une dépense au montant de 335,22 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique et représentant un ajustement pour le prix du bitume ;
- pour la libération de la retenue contractuelle de 5%, faisant état d'une dépense au montant de 115 637,73 \$, incluant les taxes applicables ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, conformément au décompte susmentionné ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD inc. » d'une somme de 301,70 \$, incluant les taxes applicables, représentant l'ajustement du prix du bitume, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17613 datée du 10 août 2017, ainsi qu'une somme de 115 637,73 \$, incluant les taxes applicables, représentant

la libération de la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17610-8-0R datée du 10 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4308.

#### ADOPTÉE

**2017-09-627 Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-06-399 pour des honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-026 ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Solmatech inc. » d'une somme de 5 331,97 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 106874 datée du 30 juin 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4583.

#### ADOPTÉE

**2017-09-628 Appel d'offres TP-2017-030 – Travaux de démolition et de construction d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) – Acceptation provisoire des travaux – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-06-404 pour des travaux de démolition et de construction d'un trottoir monolithique, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-030 ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Uniroc Construction inc. » d'une somme de 2 120,17 \$, incluant les taxes applicables, représentant la libération de la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 201924 datée du 18 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4625.

#### ADOPTÉE

**2017-09-629 Adjudication de contrat – Déneigement de 207 bornes d'incendie – Saisons 2017-2018 et 2018-2019 - Appel d'offres sur invitation TP-2017-038**

ATTENDU QUE la Ville a reçu quatre (4) soumissions suite à son appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-038 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 9031-4279 Québec Inc. », faisant affaire sous le nom « Excavation M. Roy enr. », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le déneigement de 207 bornes d'incendie pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, pour un montant de 49 741,63 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres sur invitation numéro TP-2017-038 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*5177.

**ADOPTÉE**

**2017-09-630 Adjudication de contrat – Abrasif – Saison d'hiver 2017-2018 – Appel d'offres numéro TP- 2017-042**

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions suite à son appel d'offres numéro TP-2017-042 ;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accorde à la société « 9328-5799 Québec inc. », faisant affaire sous le nom de « Carrière Miller 2015 », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture d'abrasif pour la saison d'hiver 2017-2018, pour un montant de 78 010,54 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission et à l'appel d'offres sur invitation numéro TP- 2017-042 ;

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*5183.

**ADOPTÉE**

**2017-09-631 Appel d'offres TP-2017-034 – Construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est – Réception provisoire des travaux – Paiement de facture**

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-06-409 pour la construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-034 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Équipe Laurence inc. » datée du 5 septembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 17 733,22 \$, incluant les taxes applicables, conditionnellement à la déclaration statuaire de la société « 9088-9569 Québec inc. » prouvant que ses sous-traitants et fournisseurs ont été payés pour les travaux exécutés, les services rendus ou les matériaux fournis ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ainsi que du directeur de la prévision stratégique et de l'organisation du territoire (PSOT) ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « 9088-9569 Québec inc. » d'une somme de 17 733,22 \$, incluant les taxes applicables, tel que plus amplement détaillé sur la facture numéro 12118 datée du 16 août 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP\*4793.

#### ADOPTÉE

#### LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

##### 2017-09-632 **Tour du lac en vélo 2017 - Fermeture des rues et autorisations**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts s'est engagée en 2013 à aménager un circuit cyclable sécuritaire autour du lac des Sables afin d'offrir aux cyclistes et piétons un circuit panoramique unique ;

ATTENDU QUE ce circuit cycliste s'inscrit comme une boucle de la route verte ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite convier la population à un événement festif et familial axé sur la pratique du vélo et l'exercice physique, lequel se tiendra le dimanche 24 septembre 2017, entre 13h et 16h ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser un événement en lien avec les saines habitudes de vie à la Place Lagny dans le cadre de l'inauguration du circuit cyclable sur les chemins ceinturant le lac des Sables ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

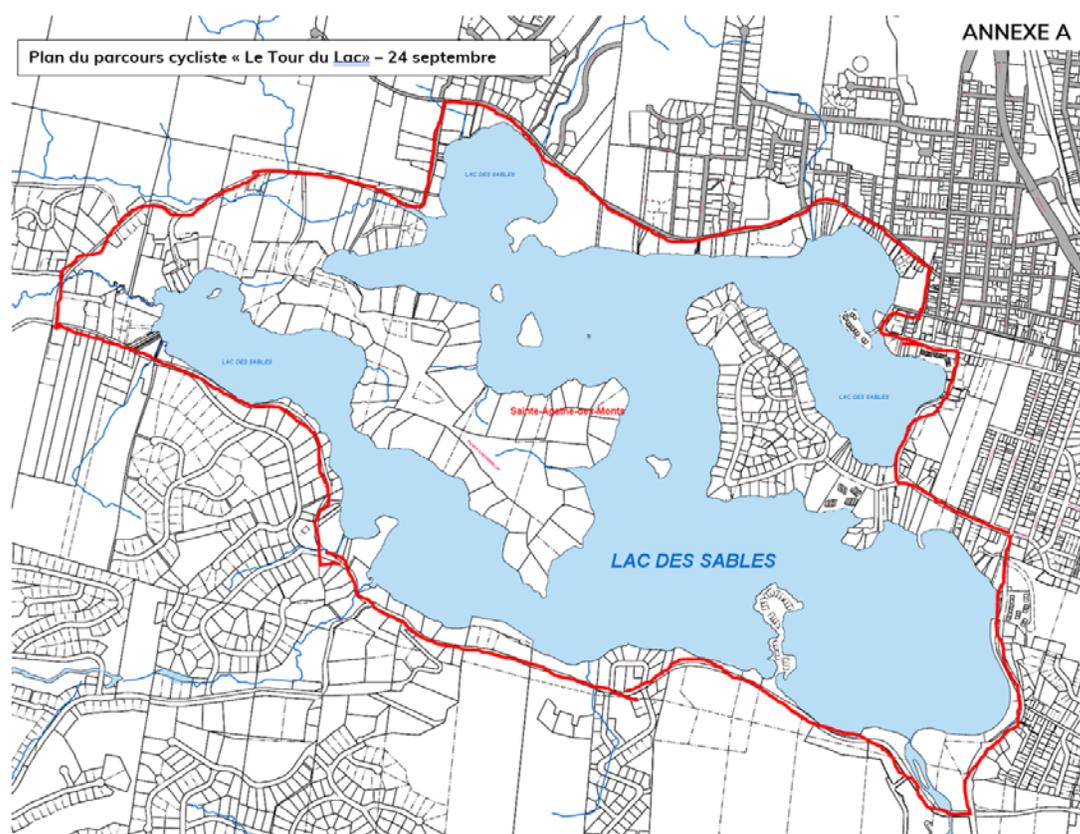
QUE le conseil, pour la tenue d'un événement familial appelé « Le Tour du lac », qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017, autorise :

- la fermeture partielle des rues, selon le déplacement du peloton des cyclistes entre 12h et 17h le 24 septembre, selon le plan présenté à l'annexe A et la liste des rues concernées telles qu'énumérées à l'annexe B ;
- l'utilisation d'un système de son amplifié pour assurer l'animation sur le site de la Place Lagny et sur le parcours, entre 11h et 16h le 24 septembre 2017 ;
- l'utilisation du site de la Place Lagny y compris le stationnement, par l'équipe du Service des loisirs et de la culture pour créer de l'animation entre 7h et 17h le 24 septembre 2017 ;

QUE le conseil demande l'assistance requise de la Sûreté du Québec pour escorter le peloton qui circulera dans les rues autour du lac des Sables et que les services d'urgence soient informés de la tenue de ladite activité ;

QUE le conseil demande un permis au ministère des Transports du Québec pour emprunter sa route, soit la route 329 Sud identifiée par l'odonyme « rue Saint-Venant ».

ANNEXE A



#### ANNEXE B

- Rue Principale Ouest : entre la rue Saint-Vincent et le quai Alouette (rue Larocque Ouest) ;
- Rue Larocque Ouest : entre le quai Alouette et l'avenue Nantel ;
- L'avenue Nantel : entre la rue Larocque Ouest et la rue Major ;
- La rue Major : entre l'avenue Nantel et la rue Saint-Venant ;
- La rue Saint-Venant : entre la rue Major et le chemin du Lac-des-Sables ;
- Le chemin du Lac-des-Sables : entre la rue Saint-Venant et le chemin du Tour-du-Lac ;
- Le chemin du Tour-du-Lac : entre le chemin du Lac-des-Sables et la rue Saint-Louis ;
- La rue Saint-Louis : entre le chemin du Tour-du-lac et la rue Principale Ouest.

#### ADOPTÉE

#### 2017-09-633 Ste-Agathe Academy – Journée nationale Terry Fox – Demande d'autorisation

ATTENDU QUE la Journée nationale Terry Fox des écoles aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 ;

ATTENDU QUE les élèves de l'école Ste-Agathe Academy participent annuellement, depuis plus de 17 ans, à la « Journée Terry Fox » afin de recueillir des fonds pour la recherche pour vaincre le cancer ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise les participants de l'école Ste-Agathe Academy, de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, à emprunter les rues et les trottoirs de la ville, lorsque disponibles, pour tenir une activité scolaire, en participant à la Tournée nationale Terry Fox, le vendredi 29 septembre 2017, entre 12 h 30 et 15 h 45, à la condition que l'école Ste-Agathe Academy :

- Informe les services d'urgence soient informés de l'activité tenue sur les rues mentionnées dans l'itinéraire (annexe A) afin que les mesures de sécurité soient prises ;
- veille à la sécurité des participants et des spectateurs en se dotant d'un nombre suffisant de surveillants ;

- fournisse un certificat d'assurances responsabilité et accident d'une valeur minimale d'un million de dollars (1 M\$) pour ses bénévoles et pour l'événement, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle.

#### ANNEXE A

- De l'Académie Sainte-Agathe – Rue Napoléon ;
- Chemin du Tour-du-Lac, rues Saint-Venant, Major, Larocque, Saint-Vincent, Principale, Saint-Louis et chemin du Tour-du-Lac ;
- Retour rue Napoléon – Académie Sainte-Agathe.

**ADOPTÉE**

#### SÉCURITÉ INCENDIE

#### URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### **2017-09-634 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'août 2017**

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois d'août 2017.

**ADOPTÉE**

#### **2017-09-635 Émission de constats**

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

#### ANNEXE

Adresses	Matricules	Descriptions infraction
Lot 5 581 678	4202-23-7666	Abattage d'arbres sans autorisation
885, route 329 Sud	4397-98-6390	Mauvais état d'entretien du terrain
5007, route 329 Nord	4308-89-9320	Mauvais état d'entretien du terrain et des bâtiments

61-63, rue Préfontaine Est	4401-01-7648	Mauvais état d'entretien d'un bâtiment accessoire
340, chemin Belvoir	4099-33-5794	Travaux non conformes au permis de construction
45, chemin du Lac-des-Sables	4299-45-6559	Piscine creusée non sécuritaire et superficie d'un quai non conforme
173, avenue Nantel	4300-25-6037	Superficie d'un quai non conforme
185, avenue Nantel	4300-26-2379	Superficie d'un quai non conforme
5, rue Bernard	4499-22-4501	Entreposage non autorisé
1079-1079A, rue des Merles	4599-66-2979	Abattage d'arbres sans autorisation
1081, rue des Merles	4599-66-3059	Abattage d'arbres sans autorisation
Une partie du lot 9 du rang 1 Beresford	4396-89-6565	Construction sans permis et travaux sans certificat d'autorisation, usage et entreposage non autorisés

**ADOPTÉE**

**2017-09-636 Dans la zone Ha-813, la demande de dérogation mineure 2017-0106 à l'égard de l'immeuble situé au 1373, chemin de la Rivière - Agrandissement projeté**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :  
Article 6.4.3.3)

- un rapport espace bâti/terrain des bâtiments de 14,75 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain maximal de 12 %.

Le tout tel que montré au plan d'implantation Z-62434-2 portant la minute 5292 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 1<sup>er</sup> août 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet ; et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0106 à l'égard de l'immeuble situé au 1373, chemin de la Rivière - Agrandissement projeté, pourvu que ces exigences soient respectées :

- ✓ le retrait de la remorque en cour latérale droite ;
- ✓ la plantation, entre l'agrandissement projeté et l'élément épurateur projeté, d'un minimum de 3 arbres d'un diamètre de 5 centimètres mesuré à 30 centimètres du sol.

**ADOPTÉE**

**2017-09-637 Dans la zone Ha-603, la demande de dérogation mineure 2017-0107 à l'égard de l'immeuble situé au 971-971A, chemin de la Montagne - Construction d'un bâtiment accessoire**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.3 1) e)

- l'implantation d'un garage détaché projeté à une distance de 8,20 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation portant la minute 30596 de l'arpenteur-géomètre Alexandre Cusson en date du 9 août 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet ; et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0107 à l'égard de l'immeuble situé au 971-971A, chemin de la Montagne - Construction d'un bâtiment accessoire.

#### ADOPTÉE

2017-09-638

**Dans la zone Vc-970, la demande de dérogation mineure 2017-0108 à l'égard de l'immeuble situé au 4933-4993, chemin Paiement - Subdivision d'un terrain cadastré existant comportant deux bâtiments principaux construits avant l'entrée en vigueur des règlements**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 6.4.3.3

- un rapport espace bâti/terrain des bâtiments de 8,5 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain maximal de 8 % pour le lot projeté 5-1-1 ;
- un rapport espace bâti/terrain des bâtiments de 15,6 % au lieu d'un rapport espace bâti/terrain maximal de 8 % pour le lot projeté 5-1-2.

Relativement au règlement de lotissement 2009-U54 :

Article 17.3.1

- la création d'un lot construit d'une superficie de 1 170 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés ;
- la création d'un lot construit d'une largeur de 18,10 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres ;
- la création d'un lot construit d'une superficie de 951 mètres carrés au lieu d'une superficie minimale de 5 000 mètres carrés ;
- la création d'un lot construit d'une largeur de 36,76 mètres au lieu d'une largeur minimale de 50 mètres ;
- la création d'un lot construit d'une profondeur de 28,10 mètres au lieu d'une profondeur minimale de 60 mètres.

Le tout tel que montré au projet de lotissement NG0635 portant la minute 1761 de l'arpenteur-géomètre Nathalie Garneau en date du 15 août 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet ; et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM 2017-0108 à l'égard de l'immeuble situé au 4933-4993, chemin Paiement - Subdivision d'un terrain cadastré existant comportant deux bâtiments principaux construits avant l'entrée en vigueur des règlements, pourvu que ces exigences soient respectées :

- ✓ le déplacement de la clôture de piscine sur la nouvelle limite de propriété ;
- ✓ le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour une nouvelle installation sanitaire pour le 4933, chemin Paiement ;
- ✓ la mise aux normes de la bande riveraine.

**ADOPTÉE**

**2017-09-639 100, rue Chamonix - Rénovations - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste au changement de couleur des barrotins.

Le tout tel que montré au plan préparé par Pauline Deschênes en date du 11 août 2016.

Cette demande est déposée par Pauline Deschênes et Alain Potvin, propriétaires de l'immeuble sis sur le lot 7-140 du rang 9 du canton de Morin au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-09-640 100, chemin du Mont-Castor - Enseigne d'identification sur poteau (projet modifié) « Centre TESS inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à la modification du projet initialement autorisé par la construction d'un nouveau pylône en cour avant de l'emplacement afin d'y permettre l'installation d'une nouvelle enseigne d'identification détachée pour l'établissement commercial « Centre TESS inc. » se situant dans la zone Ca-931, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager à la base du nouveau module d'enseignes ainsi que l'ajout d'un système d'éclairage vers le bas ;
- ✓ la hauteur totale du module d'enseignes proposé ne devra pas être supérieure à celle du bâtiment principal ;
- ✓ le retrait du module d'enseignes existant à l'intérieur de l'emprise du ministère des Transports du Québec ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 1 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'affichage respectant les dimensions et proportions maximales autorisées ;

- ✓ le dépôt conforme des demandes de permis pour les établissements souhaitant opérer sur l'immeuble ;
- ✓ l'ajout d'un relief de 2,54 centimètres pour le lettrage des noms des établissements. (*Staywired, Groupe-Accès et M*).

Cette demande est déposée par « Centre TESS inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 19A du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-09-641 42, rue Thibodeau - Rénovation du bâtiment principal et du bâtiment accessoire - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste au changement du revêtement extérieur, des matériaux des galeries et des fenêtres.

Cette demande est déposée par Patrick McLaughlin, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 11C-19 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**2017-09-642 22, rue Saint-Henri Ouest - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux de construction dans certaines zones**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste au changement du revêtement de la toiture.

Cette demande est déposée par Stéphane Charette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 581 253 au cadastre du Québec.

**ADOPTÉE**

**2017-09-643 14, rue Larocque Ouest - Stationnement et coupe d'arbres - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à l'ajout d'une deuxième entrée charretière et au retrait de la haie de cèdres le long de la ligne latérale droite jusqu'au lac, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ la conservation de l'arbre feuillu mature en bordure du lac sur la ligne latérale droite ;
- ✓ la plantation d'une nouvelle haie de cèdres d'un minimum de 2 mètres de hauteur sur la totalité de la ligne latérale droite ;
- ✓ l'installation d'une barrière à sédiments pendant la durée des travaux d'aménagement près du lac ;
- ✓ la conservation du système racinaire pour les arbres à abattre en bande riveraine.

Cette demande est déposée par Carol Mc Cann, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 13C-32 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

**2017-09-644      121, rue Principale Est - « café boutique Rolia noix et nuts » - PIIA Affichage au centre-ville (modification de projet)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 005 Affichage au centre-ville qui consiste à l'installation d'une enseigne à plat au bâtiment pour voir à l'affichage du commerce « Café boutique Rolia noix et nuts », en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 300 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect de l'exigence.

Le tout tel que montré au plan préparé par « Grafic enseigne inc. » en date du 17 août 2017.

Cette demande est déposée par Liane Boutin, représentante dûment mandatée par George Weisz et Robert Wasserman , propriétaire de l'immeuble sis sur la partie de lot 11C-167 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

**2017-09-645      106, rue de Chamonix - Aménagement extérieur - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 006 Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair qui consiste à l'aménagement d'un accès et l'ajout de lampadaires extérieurs, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ d'installer un système d'éclairage conforme aux normes du domaine Chanteclair, soit des lampadaires bas et de forme champêtre.

Cette demande est déposée par Nicole Malinowski, propriétaire de l'immeuble sis sur la partie du lot 7 du rang 9 du canton de Morin au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

#### ADOPTÉE

**2017-09-646 400, chemin du Mont-Catherine - Nouveaux sentiers récréatifs - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 021 Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803 qui consiste à l'ajout de deux nouveaux tracés reliant des sentiers récréatifs existants sur le site du parc d'activités de plein air en montagne « Tyroparc » dans la zone Vc-821, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ la remise à la Ville d'un relevé géolocalisé des sentiers à la fin des travaux d'aménagement ;
- ✓ que les sentiers soient situés à une distance minimale de 30 mètres des limites de propriété.

Cette demande est déposée par « Développements Isaphil inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 6-7 et les parties de lots 4 à 6 et 6-1 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne..

**ADOPTÉE**

**2017-09-647 20, rue Larocque Ouest - Modification mezzanine - PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux qui consiste à la modification de l'aménagement de la mezzanine ainsi que des balcons situés sur ce niveau afin d'avoir le maximum de 40 % de superficie de plancher du rez-de-chaussée de l'emplacement donnant sur la plage Sainte-Lucie, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ la reconduction des exigences émises à la résolution du conseil municipal 2017-08-581.

Cette demande est déposée par « 9305-3742 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur les lots 13C-33 et 13C-5 du rang 3 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-09-648 Vente du lot 45-38, rang 5 canton Beresford – Développement résidentiel du Domaine Mont-Catherine 4 Versants**

ATTENDU l'entente ayant pour objet le redéveloppement d'un ancien projet de lotissement connu sous l'appellation « Domaine Château Bleu» conclue avec la société « 9311-3140 Québec inc » dans le cadre du plan de développement de l'emploi et de la politique économique de la Ville visant à inciter l'établissement de nouvelles familles sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE cette entente vise à promouvoir un projet de développement résidentiel comportant des bâtiments résidentiels unifamiliaux isolés et jumelés à prix abordable et

qui s'adresse à une clientèle de jeunes familles et de travailleurs, connu comme étant le Domaine Mont-Catherine 4 Versants ;

ATTENDU QUE la société s'est engagée à construire une unité d'habitation sur le lot numéro 45-38, du rang 5, canton Beresford, et ce, dans un délai de 12 mois suivant la signature de l'acte de transfert par la Ville ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller,

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise la vente à la société « 9311-3140 Québec inc, » du lot numéro 45-38, rang 5 canton Beresford, au cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, au prix de 7 000 \$ plus les taxes applicables, selon les termes du projet d'acte préparé par Me Olivier Bergeron notaire et tel que substantiellement présenté ;

QUE les honoraires de préparation de l'acte et les frais de publications soient aux frais de l'acheteur ;

QUE le conseil autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service juridique et greffière ou en son absence le greffier-adjoint, à signer cet acte de vente ;

QUE la résolution 2017-06-369 soit abrogée et remplacée par la présente.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)**

**MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC**

**2017-09-649 Levée de la séance**

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller,

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller,

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

Le président de la séance,  
Monsieur Denis Chalifoux

---

Greffier-adjoint  
Monsieur Benoit Fugère

\*\*\*Faire un saut de page afin que l'index des résolutions soit sur une page distincte.

## INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 19 SEPTEMBRE 2017

- 2017-09-597 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-09-598 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 août 2017 et de la séance extraordinaire du 12 septembre 2017
- 2017-09-599 Approbation du procès-verbal du conseil d'agglomération de la séance extraordinaire du 15 août 2017
- 2017-09-600 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels en architecture – Appel d'offres TP-2016-013- Décompte progressif no. 3
- 2017-09-601 Subventions à des organismes sans but lucratif
- 2017-09-602 Désistements dans les recours visant l'immeuble sis au 5, rue Principale Est
- 2017-09-603 Entente relative à la réalisation d'un projet intégré industriel – Secteur des bâtisseurs
- 2017-09-604 Octroi de servitudes en faveur de Bell et Hydro-Québec - Domaine Mont-Catherine
- 2017-09-605 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – Approbation de la programmation révisée des travaux – Septembre 2017
- 2017-09-606 Renouvellement de l'entente relative au projet de matières organiques signée en 2016
- 2017-09-607 Services de communication – Lancement de l'identité - Déploiement de médias sociaux – Mandat à Brad inc. via le « Centre de services partagés du Québec » – Décompte progressif n°2
- 2017-09-608 Comptes payés – Août 2017
- 2017-09-609 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-09-610 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-09-611 Mandat d'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ
- 2017-09-612 Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 2017-09-613 Émission d'obligations – Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations
- 2017-09-614 Achat de mobiliers de bureau - « Fonds de roulement - Ville »
- 2017-09-615 Toiture de la Salle Champlain - Financement par le fond de roulement
- 2017-09-616 Aide financière – Incubateur/accélérateur d'entreprise « La Manufacture »
- 2017-09-617 Adoption du projet de règlement numéro 2017-M-251 relatif au programme d'aide sous forme de crédit de taxes à certaines personnes
- 2017-09-618 Réembauche d'un directeur - Génie et Infrastructures
- 2017-09-619 Embauche d'un chargé de projet temporaire – Génie et infrastructures
- 2017-09-620 Poste de suppression du chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture
- 2017-09-621 Appel d'offres TP-2015-021 - Services professionnels – Prolongement d'une conduite d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture
- 2017-09-622 Appel d'offres TP-2015-022 - Services professionnels – Renouvellement de conduites d'eau potable sur le chemin du Lac-des-Sables - Paiement de facture
- 2017-09-623 Réfection du barrage du Petit lac des Sables - Appel d'offres TP-2016-023 – Réception définitive des travaux et libération de la retenue contractuelle
- 2017-09-624 Appel d'offres TP-2017-009 - Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Décomptes progressifs 04 et acceptation provisoire des travaux
- 2017-09-625 Appel d'offres TP-2017-015 - Nouveau poste de suppression « Lac des Sables » – Décompte progressif 03
- 2017-09-626 Appel d'offres TP-2017-016 - Réfection de chaussée – Diverses interventions – Décompte progressif 04 et acceptation provisoire des travaux
- 2017-09-627 Appel d'offres TP-2017-026 - Honoraires professionnels – Contrôle qualitatif – Travaux de remplacement et prolongement d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables – Paiement de facture
- 2017-09-628 Appel d'offres TP-2017-030 – Travaux de démolition et de construction d'un trottoir monolithique (+/- 160 ml) – Acceptation provisoire des travaux – Paiement de facture

- 2017-09-629 Adjudication de contrat – Déneigement de 207 bornes d'incendie – Saisons 2017-2018 et 2018-2019 - Appel d'offres sur invitation TP-2017-038
- 2017-09-630 Adjudication de contrat – Abrasif – Saison d'hiver 2017-2018 – Appel d'offres numéro TP- 2017-042
- 2017-09-631 Appel d'offres TP-2017-034 – Construction d'un stationnement municipal sur la rue Larocque Est – Réception provisoire des travaux – Paiement de facture
- 2017-09-632 Tour du lac en vélo 2017 - Fermeture des rues et autorisations
- 2017-09-633 Marathon de l'espoir de Terry Fox –Ste-Agathe Academy – Autorisation
- 2017-09-634 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois d'août 2017
- 2017-09-635 Émission de constats
- 2017-09-636 Dans la zone Ha-813, la demande de dérogation mineure 2017-0106 à l'égard de l'immeuble situé au 1373, chemin de la Rivière - Agrandissement projeté
- 2017-09-637 Dans la zone Ha-603, la demande de dérogation mineure 2017-0107 à l'égard de l'immeuble situé au 971-971A, chemin de la Montagne - Construction d'un bâtiment accessoire
- 2017-09-638 Dans la zone Vc-970, la demande de dérogation mineure 2017-0108 à l'égard de l'immeuble situé au 4933-4993, chemin Paiement - Subdivision d'un terrain cadastré existant comportant deux bâtiments principaux construits avant l'entrée en vigueur des règlements
- 2017-09-639 100, rue Chamonix - Rénovations - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2017-09-640 100, chemin du Mont-Castor - Enseigne d'identification sur poteau (projet modifié) « Centre TESS inc. » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-09-641 42, rue Thibodeau - Rénovation du bâtiment principal et du bâtiment accessoire - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-09-642 22, rue Saint-Henri Ouest - Rénovation du bâtiment principal - PIIA Travaux de construction dans certaines zones
- 2017-09-643 14, rue Larocque Ouest - Stationnement et coupe d'arbres - PIIA Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments
- 2017-09-644 121, rue Principale Est - « café boutique Rolia noix et nuts » - PIIA Affichage au centre-ville (modification de projet)
- 2017-09-645 106, rue de Chamonix - Aménagement extérieur - PIIA Construction ou agrandissement au Domaine Chanteclair
- 2017-09-646 400, chemin du Mont-Catherine - Nouveaux sentiers récréatifs - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-999, Va-805 et Vc-821
- 2017-09-647 20, rue Larocque Ouest - Modification mezzanine - PIIA 004 Travaux ou construction au centre-ville et sur les bâtiments patrimoniaux
- 2017-09-648 Vente du lot 45-38, rang 5 canton Beresford – Développement résidentiel du Domaine Mont-Catherine 4 Versants
- 2017-09-649 Levée de la séance